

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 103 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Albert GUIGUI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Marie-Josée BATTISTA représentée par Albert LAPEYRE - Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Christophe DE PIETRO représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Nourati DJAMBAE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Annie GRIGORIAN représentée par Patrick BORE - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nathalie LAINE représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Yves MORAINÉ représenté par Carine ROGER - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Maxime TOMMASINI représenté par Sandra SALOUM-DALBIN - Claude VALLETTE représenté par Didier ZANINI - Martine VASSAL représentée par Eric DIARD - Karim ZERIBI représenté par Josette FURACE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel DARY - Yann FARINA - Roland POVINELLI.

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Mai 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 014-1007/15/CC

**■ Participation de la Communauté urbaine à la réalisation d'une étude sur la production, la gestion et l'élimination des déchets sur le périmètre du marché d'intérêt national par le versement d'une subvention à la Somimar
DGS 15/13250/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le marché d'intérêt national (MIN) est un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) transféré de la Ville de Marseille à MPM.

Pour MPM, le MIN est un acteur clé de la distribution urbaine des produits agricoles et alimentaires issus de l'agriculture provençale comme des importations de fruits et légumes du monde entier. Comme tel, le site des Arnavaux est une plateforme logistique urbaine dont le rôle est destiné à s'étendre. Il joue donc pour les acteurs économiques marseillais un rôle clé dans la compétitivité de leurs approvisionnements.

Par ailleurs, l'opération de restructuration du Marché d'Intérêt National est une opération indissociable de la réalisation de la L2 car le tracé retenu empiète sur le MIN, à un endroit occupé par des bâtiments de logistique, le stockage des palettes, ainsi que l'actuelle déchèterie dont MPM assure la maîtrise d'ouvrage de la reconstruction dans le cadre de convention de financement avec l'Etat.

Dans ce cadre, il convient de réaliser une étude portant sur l'identification du gisement, la gestion et le traitement des déchets produits par l'ensemble des usagers M.I.N. des Arnavaux à Marseille ainsi que sur les modalités de prise en charge des coûts financiers par différents types d'usagers que sont les clients, les producteurs, les grossistes et les résidents à l'intérieur du périmètre.

Cette étude devra permettre de répartir le coût du process de tri et traitement des déchets par type d'utilisateur. Des préconisations d'ajustement seront formulées pour la mise en place d'une redevance spéciale et d'une tarification pour les usagers qui ne participent pas actuellement à cette dépense. Le titulaire proposera une série d'actions pour organiser les modalités de contrôle et suivi d'une nouvelle organisation tarifaire.

Les enquêtes se dérouleront sur quatre zones principales (entrées principales, Carreau Paysan, Grossistes, et Entrepôts) et devront permettre d'obtenir la répartition du gisement total (6811 tonnes en 2014) en identifiant déchets « Entrants », déchets des « Producteurs », déchets des « Grossistes » et déchets résiduels des « Entrepôts ».

Enfin, dans le cadre de sa convention de mandat pour la restructuration du site, la Communauté Urbaine a demandé à la SOLEAM de lancer une étude d'optimisation d'ensemble du site.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude du gisement des déchets est le suivant :

Caisse des dépôts et Consignations :	50%
Marseille Provence Métropole :	25%
SOMIMAR :	25%

Le montant de l'étude est estimé à 65 000 euros TTC (54 166 euros HT)

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Mai 2015

La participation de la Communauté sera attribuée à la SOMIMAR, qui assure le portage de cette mission, étant donné l'intérêt propre de la Communauté à participer à l'étude pour la gestion de sa compétence collecte et traitement des déchets, sans lien direct avec le risque d'exploitation par la SOMIMAR dans le cadre de la Délégation de Service Public qui lui a été attribuée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est opportun de soutenir le projet d'amélioration de la gestion des déchets sur le site du MIN des Arnavaux dans le cadre des travaux de restructuration actuelle liés à la réalisation de la L2 Nord ;
- Que la Communauté a un intérêt à participer à cette étude au titre de la gestion de sa compétence collecte et traitement des déchets, sans lien direct avec le risque d'exploitation par la SOMIMAR dans le cadre de la délégation de service public

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté urbaine à l'étude relative à la production, la gestion et l'élimination des déchets sur le périmètre du marché d'intérêt national (MIN) par le versement d'une subvention à la Somimar.

Article 2 :

Est approuvé le plan de financement relatif à cette étude sur la base de son montant prévisionnel estimé à 65 000 euros T.T.C. (54 166 euros H.T.) :

Caisse des dépôts et Consignations :	50%
Marseille Provence Métropole :	25%
SOMIMAR :	25%

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2015 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Sous Politique : A330 Fonction : 812 Nature 617 Service 2-DGS

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources humaines
Moyens généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER